



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2020-141

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2020-09-02-007 - ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/0816 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Lézennes (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2020-09-02-007

ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/0816
portant nomination des membres de la commission de
contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la
commune de Lézennes



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

BUREAU DES REGLEMENTATIONS
ET DES ELECTIONS

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/0816
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Lézennes**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0001 du 6 janvier 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Françoise FUGIER, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/SPAV/SCT/2020/0010 du 21 août 2020 portant convocation des électeurs de la commune de Lézennes en vue des élections municipales complémentaires ;

VU les propositions de madame le maire de Lézennes ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne,

Préfecture de l'Yonne - Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 AUXERRE CEDEX
tél. 03 86 72 79 89 - www.yonne.gouv.fr

ARRETE

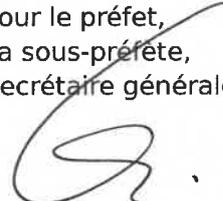
Article 1er : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Conseiller municipal	Déleguée de l'administration	Déleguée du TJ	Suppléant Conseiller municipal	Suppléante Déleguée de l'administration	Suppléante Déleguée du TJ
Lézennes	Bernard LAURIN,	Amélie RENAULT	Séverine OUVRIER	Hubert NICOLLE,	Isabelle NOVILLE	Marie-France MENETRIER

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et la maire de Lézennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à AUXERRE, le - 2 SEP. 2020

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Françoise FUGIER